



L'ACTUALITÉ

Nadine Morano au CFA de Montpellier



> Nadine Morano, entourée de Christian Bourquin, Président de la région Languedoc Roussillon et Bernard Prolongeau, Président Délégué Général du Groupe AFT-IFTIM

Nadine Morano, Ministre en charge de l'apprentissage et de la formation professionnelle a signé le 1^{er} juin dernier au Centre de Formation d'Apprentis de l'AFT-IFTIM de Montpellier (34), un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) sur l'apprentissage. Ce contrat a été signé entre la Ministre et Christian Bourquin, Président de la région Languedoc Roussillon.

Portant sur la période 2011-2015, il a pour objectif d'atteindre les 22 500 apprentis en 2015 dans cette région, contre moins de 15 600 aujourd'hui, soit une augmentation de 46 %.

En présence du Préfet de la région Languedoc Roussillon, Claude Balland, Nadine Morano a donc été accueillie par Bernard Prolongeau, Président Délégué Général du Groupe AFT-IFTIM, Fabrice Cochet, Directeur Régional AFT-IFTIM Languedoc Roussillon, Jean-Luc Decoux, Délégué Régional auprès des Institutions et de la Profession et Conseiller régional à l'emploi et à la Formation, et les principaux dirigeants des Organisations Professionnelles* du secteur et des transporteurs de la région.

Rappelons que le CFA de Montpellier reçoit chaque année 260 apprentis (dont 15 % de jeunes filles), du CAP à Bac +4 en transport logistique, dont le transport sanitaire (formations ambulanciers).

Fille de transporteur, ce n'est pas par hasard si Nadine Morano a choisi le CFA de l'AFT-IFTIM pour cette première signature. Elle témoigne ainsi de la reconnaissance de l'Etat envers l'AFT, en tant que développeur de l'apprentissage transport logistique. ●

* CSD, FNTR, FNST, FNTV, TLF, UNOSTRA

53^{ème} Assemblée générale Stabilisation et redémarrage pour le Groupe AFT-IFTIM

Une réorganisation réussie...

La nouvelle organisation du Groupe AFT-IFTIM est désormais achevée. L'audit de suivi de la Cour des Comptes, publié en février dernier, a montré que l'essentiel des quelques points restant à mettre en œuvre relève désormais principalement des Pouvoirs Publics.

Le point final de cette réorganisation aura été, cette année, la première publication des comptes combinés à l'échelle du Groupe comme le demandait la Cour des Comptes. L'activité globale du Groupe s'est ainsi élevée en 2010 à 289 M€, représentant pleinement le poids économique de l'AFT-IFTIM.



...la reprise du développement...

Après cette réorganisation complexe, il était nécessaire de poursuivre le développement du Groupe AFT-IFTIM, outil créé par la profession du Transport et de la Logistique, pour répondre à tous ses besoins en matière de formation et de recrutement formation.

Ainsi, le développement de l'apprentissage a été confirmé à la rentrée dernière. On note une augmentation de 9 % de l'effectif de première année et de 30 % pour les ISTEI.

Au total, environ 200 000 personnes auront été formées en 2010 par l'action directe ou indirecte du Groupe, ses écoles, ses centres de formation continue, ses centres d'apprentissage ou par tous les établissements extérieurs, intervenant avec son appui technique, pédagogique ou financier.

...la modernisation des titres et des formations...

Après la transformation des deux Bacs Professionnels "Transport" et "Logistique", ce fut la création du Bac Professionnel "Conducteurs", la refonte du CAP "Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger" et la transformation effective du BTS "Transport" en BTS "Transport et Prestations Logistiques". Ce diplôme, bâti en application du programme Eurotranslog, a valu à son pilote le Département Etudes et Recherches de l'AFT les félicitations de la Commission Européenne.

Parallèlement, le Groupe a lancé la modernisation du contenu des formations de sa filière supérieure logistique et créé les premières formations de déclarants en douane à la rentrée prochaine en relation étroite avec la Profession.

...la participation aux chantiers de la profession...

Les règlements européens de décembre 2009, conduisent d'ici la fin de l'année 2011, à une réforme des conditions d'accès à la Profession et notamment de l'attestation de capacité professionnelle ainsi qu'à une réforme de la liste des diplômes et titres donnant équivalence. Le Transport Léger fait l'objet d'une réflexion particulière visant à renforcer les formations préalables à l'accès à la Profession, que ce soit pour un justificatif de Capacité Professionnelle ou pour un accès comme conducteur de VUL. La refonte des permis de conduire poids lourds, au niveau européen, doit faire l'objet d'une publication prochaine alors que la réforme des formations de conducteurs transportant des Matières Dangereuses en Citerne ou en Citerne Gaz est désormais mise en œuvre.

En accord avec les principales fédérations du secteur, le Groupe AFT-IFTIM a entrepris une démarche de développement durable et propose des programmes de sensibilisation et de création d'indicateurs de performance durable, des actions d'accompagnement des entreprises dans les engagements volontaires de réduction de CO₂ et des formations Eco-conduite.

Les médailles de l'AFT : la Promotion 2011

Chaque Assemblée Générale de l'AFT-IFTIM est l'occasion pour le Groupe de manifester une reconnaissance toute particulière à des professionnels ou à des représentants des institutions pour leur persévérance et leur action en faveur de la formation professionnelle. Pour l'année 2011, six personnalités ont été distinguées au niveau régional et une au niveau national, par la commission d'attribution des médailles, présidée par Georges Causse :



Médailles de bronze

Aquitaine

• Bernadette VINNAC

Inspectrice de l'Education Nationale, Adjointe au DAFPIC pour la formation initiale Bordeaux (33)

Bourgogne

• Marc DESCOMBIN

Transporteur, ancien Président du CRFPPL Ruffey-lès-Beaune (21)

Île-de-France

• Olivier WEITIG

Entreprise GEFCO Courbevoie (92)

• Denis CORDIER

Proviseur du Lycée Arthur Rimbaud - Garges-lès-Gonesse (95)

Picardie

• Colette DANZEL

Ambulancière à la retraite, formatrice à l'IFA Molliens-Dreuil (80)

Rhône-Alpes

• Jean-Louis TAILLARDAT

Secrétaire Général FNTR-FNTV Savoie - La Ravoire (73)

> De gauche à droite, Jean-André Lasserre, Directeur des Relations Institutionnelles et des Etudes de l'AFT-IFTIM, Maurice Degrigny, Médaille et Georges Causse, Président de la Commission d'attribution des médailles



Une personnalité a été distinguée au niveau national. Il s'agit de **Maurice Degrigny**. Fondateur de l'entreprise de déménagement "Degrigny" en 1968 puis de la SARL "Degrigny-Vilroute" en 1982, il a été membre du bureau du syndicat interprofessionnel de Transports d'Île-de-France de 1984 à 1989, et président du groupement IDF de la Chambre Syndicale du Déménagement de 2008 à 2011. Parallèlement à son engagement dans la vie des organisations professionnelles, il a œuvré pour la formation en participant à la réforme du CAP Déménageur, en s'investissant au sein du CRFPPL d'Île-de-France et en participant à de nombreux jurys du diplôme CAP. Il est, en outre, Président d'une association de défense de l'environnement sur la commune des Loges-en-Josas (78).

Georges Causse, Président de la Commission d'attribution des médailles, lui a remis la médaille de bronze de l'AFT devant les membres de l'Assemblée générale et en présence de Bernard Prolongeau, Président Délégué Général du Groupe AFT-IFTIM. ●

...l'innovation électronique...

Le Groupe AFT-IFTIM a créé un site internet sur lequel il est possible de réserver, et pour les particuliers, de payer l'inscription aux stages de récupération de points du permis qui se déroulent sur deux jours dans plus de 60 villes.

Des études sont actuellement menées pour étendre cette possibilité d'inscription électronique aux stages FCO et aux stages de Matières dangereuses.

...la signature de l'accord de branche...

Déclinant l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009, et la loi du 24 novembre 2009, sur la formation tout au long de la vie, un nouvel accord paritaire de la Branche Transport a été signé le 1^{er} février 2011. Cet accord adapte bien le dispositif de la formation professionnelle au nouveau contexte administratif et réglementaire dans la principale des Branches avec laquelle travaille le Groupe AFT-IFTIM.

La baisse de l'effort financier sur le développement de l'apprentissage va néanmoins à l'encontre de la demande, constatée sur le terrain, des jeunes et des entreprises.

En étroite collaboration avec la Profession et la CPNE, le Groupe AFT-IFTIM participera à la mise en œuvre effective de cet accord et notamment en poursuivant les travaux relatifs à l'OPTL.

...et le renouvellement de la Direction Générale...

Pour répondre toujours mieux aux demandes de la Profession et des Pouvoirs Publics, il convenait de compléter et de renforcer l'équipe de Direction Générale en raison des départs en retraite déjà effectifs ou annoncés à plus ou moins longue échéance. C'est ainsi que Daniel Grasset, Directeur du développement et des centres de formation cède sa place à Michel Ployé, qui dirige depuis plus de deux ans les écoles ISTEI. La nouvelle direction prendra le nom de DDCE (Direction du Développement, de la Communication et des Ecoles).

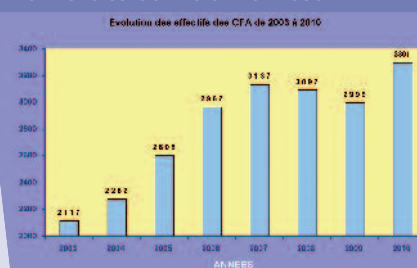
De plus, le Conseil d'Administration a validé le recrutement Loïc Charbonnier, actuellement adjoint à la DGITM, qui a su développer de nombreux contacts de qualité avec notre Profession. Il prendra au 1^{er} septembre 2011 la fonction de Délégué Général auprès du Président Délégué Général.

...permettent au Groupe AFT-IFTIM de tenir son rôle

Issu de la Profession et créé par elle et pour elle, le Groupe AFT-IFTIM travaille aussi en relation étroite avec l'administration, notamment au travers des ressources publiques qui lui sont affectées. Avec ses 2 200 collaborateurs, le Groupe est prêt à affronter les défis du futur et à remplir sa mission statutaire de développement de la formation professionnelle, au bénéfice des entreprises, des jeunes et des salariés du secteur du Transport et de la Logistique. ●

Chiffres clés Assemblée Générale 2011

Au total, ce sont 185 700 personnes qui ont bénéficié d'une formation directement dispensée par l'AFT-IFTIM Formation Continue en 2010 contre 179 972 en 2009.



Les actions 2010 se répartissent ainsi :

• FCO - Formation Continue Obligatoire	56 452
• Matières dangereuses	15 591
• Autres perfectionnement conducteurs	13 851
• Cadres	4 354
• Maîtrise	2 423
• Perfectionnement autres personnels	12 087
• Initiation professionnelle conducteurs d'engins	48 890
• Autres initiations professionnelles	5 231
• Formations initiales de conducteurs routiers	20 785
• Autres formations initiales professionnelles	6 036
TOTAL	185 700

Les écoles de l'AFT

	Décembre 2009	Décembre 2010
Bac +6	13	17
Bac +2 à Bac +5	463	582
Bac +2 et Bac +3	21	48
Bac +2	72	79
Total	569	726



3 QUESTIONS A...

Patrick Bouchez,
Président Délégué Général de TLF



1 Nouveau Président, nouvelle organisation avec sept Vice-Présidents, quels sont les principaux objectifs de TLF ?

Entièrement tournée vers ses entreprises adhérentes, ses syndicats affiliés et ses partenaires, tenant compte de la pluralité des métiers et activités qui constitue la spécificité de notre Fédération, la structure politique et opérationnelle de TLF est désormais renforcée.

Avec ses équipes, le nouveau Comité Directeur de TLF s'est donné des priorités pour les 18 mois à venir, et notamment :

- Accroître la compétitivité des entreprises sur le plan européen,
- Intervenir contre une fiscalité excessive,
- Obtenir des conditions optimales de mise en œuvre du 44 tonnes,
- Relever les enjeux sociaux majeurs (emploi des jeunes, des femmes, des seniors ; organisation du travail ; mobilité des personnels ; formation ; ...)

Dans ce cadre, nous allons notamment poursuivre la mise en œuvre des dossiers fondamentaux initiés par les Etats Généraux du TRM.

2 En 2010, les effets de la crise se sont prolongés, mais certaines entreprises ont su s'adapter, et des signes de reprise d'activité se sont dessinés. En conséquence, pour les 12 prochains mois, quelles actions vous paraissent prioritaires en matière de formation pour les entreprises ?

En premier lieu, être à l'écoute de leurs besoins en leur proposant les modules de formation les plus adaptés (formation à la carte plutôt que sur catalogue).

En deuxième lieu, continuer de leur apporter un service de proximité.

Par ailleurs, il est tout aussi essentiel de s'assurer du renouvellement, dans les meilleures conditions, de l'agrément de notre organisme collecteur : l'OPCA Transports.

Enfin, un certain nombre de dossiers initiés par les Etats Généraux du TRM, tels que la sécurisation des parcours professionnels et la prise en compte des métiers spécifiques de la convention collective, devront se traduire par des actions spécifiques de formation.

3 Concrètement, qu'attendez-vous de votre partenaire AFT-IFTIM, organisme de la profession transport logistique au service de ses besoins en emploi formation ?

Ce partenariat privilégié doit permettre la mise en œuvre de ces modules de formation spécifiques et l'amélioration de la communication sur nos métiers.

Nous souhaitons aussi que la démarche de notre partenaire s'inscrive pleinement dans le cadre de l'accord du 1er février 2011 sur la formation professionnelle et l'emploi, y compris sur l'aspect de la coordination entre acteurs, afin d'accroître l'efficacité du dispositif.

TLF nourrit une totale confiance dans la réussite de ces axes de progrès.



Comment agir pour prévenir l'usage de l'alcool et de la drogue en entreprise ?

Les conséquences d'une consommation de produits psycho-actifs par les salariés sur le lieu de travail -qu'il s'agisse de personnels roulants, de caristes comme de personnels sédentaires- peuvent être dramatiques pour les salariés et l'entreprise. Comment agir pour prévenir ces risques ?

Sujet délicat. Si le droit est très clair sur les pénalités qu'en-court l'entreprise, le code du travail ne dit pas précisément ce qu'il est légalement possible de mettre en œuvre pour identifier les personnes présumées. D'un côté pèse sur l'entreprise, une obligation de résultat afin d'assurer la sécurité des salariés en situation de travail, et d'un autre côté, celle-ci a l'obligation de préserver la vie privée des salariés.

Face à cette apparente contradiction, l'entreprise n'a donc pas d'autre choix que de définir elle-même ses propres règles en respectant ce cadre légal.

L'AFT-IFTIM intervient auprès des entreprises pour leur faire connaître le cadre juridique, les informer sur les différents produits, leurs effets, et les aider à bâtir un plan d'actions adapté. Les principaux leviers d'action sont traités : règlement intérieur, rôle des managers de proximité, obligations respectives du salarié et du chef d'entreprise. Sous la forme de stage inter-entreprises ou intra de un ou deux jours, ces formations aident les entreprises à élaborer leur plan d'actions, quelle que soit leur taille, qu'elles soient prestataires ou industrielles. ●

Contact : Ronan Piolot 01 42 12 51 01 rpiolot@aft-iftim.com

Journées éco-conduite en partenariat avec Randstad et JobTransport

Du 31 mai au 28 juin, Randstad organisait en partenariat avec l'AFT-IFTIM et JobTransport, une vaste campagne de sensibilisation à l'éco-conduite. Ces journées éco-conduite se sont déroulées dans six des centres du groupe AFT-IFTIM. Elles avaient pour objectif la sensibilisation et l'initiation des participants (conducteurs routiers, professionnels du transport et demandeurs d'emploi) à la conduite rationnelle, centrée à cette occasion autour de trois thèmes principaux : la sécurité, l'écologie et l'économie.

Les consultants des centres experts transport Randstad, présents sur place aux côtés des pédagogues de l'AFT-IFTIM, et qui avaient suivi au préalable une formation auprès de l'AFT-IFTIM formation continue, ont proposé expertises et conseils pour chacun des conducteurs participants.



Des tests théoriques et pratiques Randstad (e-learning éco-conduite et tests métiers) axés sur la conduite rationnelle, ainsi que des tests sur simulateur et véhicules de l'AFT-IFTIM équipés de logiciels éco-conduite "éco-pilote", étaient proposés aux participants. Ainsi, au total, se sont pas moins de 200 conducteurs qui ont pu se rendre compte des bénéfices d'une conduite plus rationnelle. ●

Plus d'infos : <http://www.aft-iftim.com>



Les Victoires de l'AMEF* : un jeune apprenti du CFA d'Amiens primé

Le 7 juin dernier à Paris, le Centre de Formation des Apprentis d'Amiens recevait le prix de l'AMEF, qui récompensait les victoires partagées du trio "tuteur (Sabine Lecocq, société Simply Market), apprenant (Matthieu Delcuse, Apprenti en bac pro logistique) et centre de formation (Florence de Limerville, directrice du CFA)".

Placé sous le haut patronage de Nadine Morano, Ministre chargée de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle, l'AMEF* organise chaque année une Cérémonie de remise des Victoires.

Pour rappel, la remise solennelle des prix récompense des formations en alternance exemplaires (des équipes qui ont vécu des formations sous contrat d'apprentissage mais aussi sous contrat de professionnalisation).

En présence de nombreuses personnalités, dont Bernard Prolongeau, Président Délégué Général de l'AFT-IFTIM, de Nicole Catala, Secrétaire d'État chargée de la Formation professionnelle d'avril 1986 à mai 1988, de Fatiha Benatsou, Préfète dans le Val d'Oise, et de professionnels du transport logistique, les lauréats, de niveau CAP à Bac+5, n'ont pas manqué d'évoquer leur parcours réussi en alternance. ●



> De gauche à droite, Emmanuel Leclerc, Responsable Logistique (Simply Market), Sabine Lecocq, Maître d'apprentissage (Simply Market), Matthieu Delcuse, Lauréat Bac Pro Logistique, Florence de Limerville, Directrice du CFATL Picardie et Nicole Catala, Ancien Ministre et Présidente Fondatrice de l'AMEF

Plus d'infos :
Irène Guillaume 01 42 12 51 93

*Association Métiers, Entreprises et Formations, créée en 1987 sous l'impulsion du Secrétaire d'Etat à la Formation Professionnelle, Nicole Catala, par une trentaine de grandes entreprises publiques et privées et des représentants officiels du secteur éducatif.

Les contrôleurs de transport urbain de personnes : un champ de compétences qu'il faut connaître et maîtriser...

Depuis une loi de 1999 et un décret paru en 2000, les agents amenés à effectuer des relevés d'identité lors de contrôles doivent suivre une formation pour être agréés par le procureur, puis assermentés.

Avec la loi de 2007 sur la prévention de la délinquance, les champs de compétence du contrôleur de titres de transport s'élargissent... encore faut-il les connaître et les maîtriser.

Au-delà de l'obligation de lutte contre la fraude, les métiers du contrôle engagent l'image de l'entreprise et sa déontologie. C'est donc un métier difficile ! Le contrôleur est le plus souvent seul dans sa prise de décision. Et il peut rapidement dépasser le cadre légal du contrôle, ou mettre le réseau en difficulté par une initiative malheureuse... même en toute bonne foi !

C'est pourquoi l'AFT-IFTIM propose dans son offre, une journée de formation sur ce thème, pour d'une part balayer les droits et les devoirs du contrôleur, notamment lors des contrôles de personnes mineures, et d'autre part réfléchir au travers de cas concrets, à la politique commerciale voulue pour le réseau. ●

Contact : Vincent Baldy : 01 42 12 51 86

Directeur de la publication et Directeur de la rédaction : Bernard PROLONGEAU
Rédacteur en chef : Xavier DUPRAT - Rédaction : Thierry DAUNAY et Xavier DUPRAT
Mise en page : Bertrand NOYELLES - Photos : AFT-IFTIM, Valerio Mezzanotti, X
Imprimerie : GRILLET
Adresse de la rédaction : 46, avenue de Villiers - 75017 Paris Tél : 01 42 12 50 50
www.aft-iftim.com

AFT-IFTIM, qualifié O.P.Q.F. et certifié ISO 9001 pour ses activités de formation professionnelle en transport et logistique



Attirer toujours plus de jeunes vers les métiers du transport et de la logistique

L'AFT-IFTIM a mené une campagne importante de promotion des métiers et des formations du transport logistique. D'une durée de trois mois, en deux vagues, (en mars puis de mai à juin, pendant la période d'orientation), cette campagne s'est traduite par la présence de plusieurs boutons publicitaires sur les sites facebook.fr, onisep.fr, studyrama.fr, pour ne citer que ceux-là, et par des liens sponsorisés sur google.fr.

Cette "promotion web" fut renforcée par des spots publicitaires quatre fois par jour sur la chaîne NRJ 12, chaîne de la TNT très populaire auprès des jeunes, pendant le mois de juin.

Toutes les publicités orientaient les jeunes vers le site de promotion des métiers et des formations du transport logistique, www.tracetonchemin.com

Bien entendu, cette communication Web/TV est relayée par des actions régionales de proximité, prises en charge par les différents CFA, centres ou réseau d'écoles du Groupe AFT-IFTIM.

Il s'agit de journées "portes ouvertes", ou des participations à des salons et forums sur l'emploi et la formation organisés par les prescripteurs ou les pouvoirs publics.

Rappelons que les SEFI-TL de l'AFT-IFTIM (Service Emploi Formation Information Transport Logistique), accueillent actuellement plus de 2500 personnes par mois. ●

Plus d'infos : <http://www.tracetonchemin.com>

Permis à points : l'AFT-IFTIM se lance dans le e-commerce

L'AFT-IFTIM vient de lancer un site marchand pour commercialiser les stages permis à points. Ainsi, les particuliers peuvent réserver ou payer directement en ligne un stage de récupération de points à l'AFT-IFTIM à partir du site :

<http://permis-a-points.aft-iftim.com/>

Pour les professionnels de la route, seule la réservation est possible, mais avec une prise en charge et un service directement assurés par le centre, après authentification de l'entreprise.

Une large programmation de stages est proposée sur plus de 60 villes. Le site diffuse également des informations sur les barèmes de points, les retraits de points, le permis probatoire, et cætera.

Pour rappel, il est possible de récupérer 4 points grâce aux stages de deux jours de "sensibilisation à la sécurité routière", (stages "permis à points"). Chaque stage doit nécessairement comprendre 50 % de professionnels et 50 % de particuliers.

Pour les conducteurs salariés du transport, dans le cadre du DIF, l'OPCA Transport prend en charge le coût du stage selon les modalités qu'il a définies.

Après cette première commercialisation de stages sur internet, d'autres sont à venir, en 2012... ●



Tout savoir sur la formation professionnelle dans les transports

L'AFT-IFTIM a conçu une brochure inédite de vingt pages sur la formation professionnelle dans les transports. D'une très grande précision, ce document a pour objectif de présenter les acteurs, les parcours, les dispositifs d'accès, l'organisation et le financement de la formation professionnelle dans la branche transport et logistique.

La formation professionnelle dans son ensemble relève d'un système complexe. C'est la raison pour laquelle elle est illustrée, autant que faire se peut, à partir de tableaux et de schémas pédagogiques. En outre, la signification des sigles et acronymes utilisés dans la formation professionnelle transport logistique est expliquée dans un glossaire en fin de brochure.

Pour tout savoir sur la réglementation de la formation professionnelle transport logistique, la gouvernance, la mise en œuvre de la formation, le financement de la formation initiale et de la formation continue, la part de l'entreprise, le rôle de l'AFT, et caetera, n'hésitez plus, demandez votre brochure. •

Contact : Charlotte Tavard - charlottetavard@aft-iftim.com



IMPORTANT ! IMPORTANT !

Madame, Monsieur,

Le Groupe AFT-IFTIM s'inscrivant dans une démarche de développement durable, a choisi d'améliorer sa performance environnementale en réduisant le nombre de ses documents imprimés. Aussi, l'AFT-IFTIM vous propose de vous adresser la Lettre FTL par e-mail et non plus par courrier.

Si vous désirez recevoir maintenant la Lettre FTL par courrier électronique et non plus par courrier postal, merci de bien vouloir nous transmettre vos coordonnées par :

1

MAIL à

servicecommunication@aft-iftim.com

en indiquant :

- en objet "Lettre FTL par courriel"
- votre nom, prénom, société et code postal et votre adresse mail

OU

2

FAX au

01 42 67 78 79 en complétant : les informations ci-après

Nom Prénom.....

Fonction (Facultatif) Société.....

Référence Société (étiquette AFT-IFTIM)

Code Postal Mail.....

Je désire recevoir la Lettre FTL par courrier électronique et non plus par courrier postal